

Le Plan communal de Mobilité (PCM)

Le PCM est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de sa mobilité à l'échelle d'une commune.

Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.

L'idée est d'organiser un système de déplacements cohérent pour les personnes et les marchandises dans la commune. Le plan doit

- être multimodal et hiérarchisé;
- offrir une réponse en terme d'accessibilité aux pôles d'activité principaux, pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite;
- favoriser la marche à pied, le vélo et les transports collectifs, encourager l'intermodalité et un usage plus rationnel de l'automobile;
- contribuer à localiser au mieux les lieux de vie et d'activités, en favorisant la mixité des fonctions.

Le PCM a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

Le PCM vise à améliorer la convivialité des espaces publics, y favoriser le développement d'activités dites " de séjour " (vie locale) et diminuer les nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique,...).

Le PCM de Genappe est en voie de finalisation depuis un certain temps ...

Voir :

<http://www.genappe.be/commune/services-communaux/mobilite/plans-de-mobilite/plan-communal-de-mobilite/le-plan-communal-de-mobilite-bientot-finalise?searchterm=PCM>